

## CGA LE POULPE INTERACTIF / LPI

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT LE POULPE INTERACTIF - ÉDITEUR - Les présentes conditions générales d'achat LE POULPE INTERACTIF (le « Contrat ») sont conclues entre l'Éditeur et : LE POULPE INTERACTIF, SAS au capital variable de 2000 euros, dont le siège est situé 20 bis rue Louis Philippe 92200 Neuilly sur Seine - France, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°832 584 627, représentée par Mlle Laurence Aburbé, Présidente de la SAS LE POULPE INTERACTIF.

Préambule : LE POULPE INTERACTIF est une agence de marketing en ligne. LE POULPE INTERACTIF exploite, sous les noms commerciaux LPI ou LE POULPE INTERACTIF, une plateforme présentant les Messages publicitaires proposés par des Annonceurs. Les Éditeurs inscrits peuvent, en fonction du Canal de diffusion, sélectionner un ou plusieurs Messages publicitaires afin de réaliser une Campagne publicitaire. La plateforme est accessible à l'URL <http://www.lepoulpeinteractif.com/form.php?type=1> (ci-après, la « Plateforme LPI »). LE POULPE INTERACTIF diffuse ainsi par le biais de son réseau d'Éditeurs les Messages publicitaires de ses clients Annonceurs notamment :

- Par email en utilisant les adresses emails contenues dans les bases de données des Éditeurs ;
- Sur les sites web des Éditeurs ;
- Et tout autre canal de diffusion proposé par les Éditeurs et validé par les Annonceurs

LE POULPE INTERACTIF organise l'acquisition de leads qualifiés et/ou de trafic pour le compte et sur instructions de ses clients Annonceurs. L'Éditeur est un professionnel du marketing digital spécialisé dans la collecte, la qualification, la segmentation et la commercialisation de profils et de bases de données en propre ou pour le compte de tiers. L'Éditeur met en place des techniques marketing notamment sur ses sites web permettant la collecte de données à caractère personnel au moyen de formulaires de collecte de données. LE POULPE INTERACTIF recherche un Éditeur en mesure de mettre à disposition notamment sa base de données contenant des adresses emails Opt-in pour la diffusion des campagnes publicitaires des Annonceurs et ce, dans le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Les messages publicitaires des Annonceurs peuvent être diffusés notamment sur les sites de l'Éditeur ainsi que sur des supports emailing et webpushing. L'Éditeur déclare disposer des ressources, des méthodes, des pratiques, des technologies et des compétences requises pour répondre à ses besoins. L'Éditeur assure à LE POULPE INTERACTIF notamment :

- Être en mesure d'effectuer les prestations dans le respect de la réglementation en vigueur notamment celles relatives à la protection des données à caractère personnel, des usages de la profession et des règles de l'art ;
  - Que sa base de données utilisée pour la diffusion des messages publicitaires ne contient que des adresses Opt-in d'internautes ayant donné leur consentement libre, spécifique, éclairé et univoque pour recevoir des emails publicitaires par des personnes tierces ;
  - Recueillir le consentement expresse et préalable de LE POULPE INTERACTIF en cas de sous-traitance des prestations qui lui sont confiées ;
  - Que toutes les obligations en matière de protection, de confidentialité et de sécurité des données détaillées au sein des présentes Conditions générales seront répercutées aux sous-traitants agréés.
- Les présentes Conditions Générales définissent les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles les Éditeurs peuvent s'inscrire et utiliser la Plateforme LE POULPE INTERACTIF pour la diffusion de messages publicitaires proposées par des Annonceurs et disponibles sur ladite Plateforme.

Article 1. Définitions Dans le cadre des présentes Conditions Générales, les Parties conviennent que les termes suivants auront le sens tel que défini ci-après :

« Éditeur » : l'exploitant d'un ou plusieurs Canal(ux) de diffusion, permettant de diffuser une ou plusieurs Campagnes publicitaires sollicitées par l'Annonceur sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF. Pour pouvoir diffuser les Campagnes publicitaires, les Éditeurs doivent disposer d'un compte actif sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF et avoir accepté les présentes conditions générales d'achat.

Le terme "candidat" signifie une personne physique ou morale souhaitant s'inscrire sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF et en cours de formalisation et de validation de sa procédure d'inscription

« Annonceur » : personne physique ou morale ayant contracté avec LE POULPE INTERACTIF pour la diffusion de ses Messages publicitaires mis à disposition sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF

« Appel à facturation » (ou AF) : rapport mensuel indiquant les Messages publicitaires diffusés, les Annonceurs concernés, la durée de diffusion et les commissions dues à l'Éditeur par chaque Annonceur calculées sur la base des sommes validées par l'Annonceur au titre des Prestations réalisées

« Base de Données Éditeur » : fichier constitué des Données à caractère personnel d'internautes notamment d'adresses emails Opt-in collectées par l'Éditeur et sur lesquelles il détient la propriété ou pour lesquelles il est titulaire d'un contrat de gestion/exploitation pour le compte d'un tiers. La base de données éditeur est utilisée pour diffuser le(s) Message(s) publicitaire(s) et doit impérativement répondre aux contraintes légales telles que définies par la réglementation générale pour la protection des données personnelles à compter du vendredi 25 mai 2018.

« Campagne » : Opération marketing entraînant la diffusion du Message publicitaire choisi par l'Annonceur sur un ou plusieurs canaux de diffusion que l'Éditeur va mettre en œuvre.

« Canal de diffusion » : moyen de transmission mis en œuvre par l'Éditeur pour diffuser le Message publicitaire auprès du public

« Commande » : validation par LE POULPE INTERACTIF d'un Bon de commande, ou signature d'un Ordre d'Insertion (ou OI)

« Données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable c'est-à-dire une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

« Lead(s) » : une ou plusieurs Données à caractère personnel d'un internaute, personne physique, fournie(s) volontairement par celui-ci en vue de recevoir par la suite de la prospection commerciale, collectée(s) par l'Éditeur ou ses Sous-traitants agréés

« Lois de Protection des Données Personnelles » : les dispositions du RGPD, de la Loi Informatique et Libertés ainsi que toute autre réglementation française ou européenne actuelle ou à venir relative à la protection des données à caractère personnel

« Loi Informatique et Libertés » : loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée

« Message(s) publicitaire(s) » : annonce publicitaire de l'Annonceur présente sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF constituée notamment de vidéos, textes, sons, photographies, destinée à être diffusée aux internautes et ce, sur tout type de format et notamment par leur insertion dans des emails dédiés ou des newsletters

« Œuvres » : ensemble des marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, textes, bases de données, logiciels, chartes graphiques, les autres sites web édité par LE POULPE INTERACTIF, les outils numériques ou Services fournis par LE POULPE INTERACTIF ainsi que les balises HTML qui font ou sont susceptibles de bénéficier d'une protection au titre des livres I, II, III, V, VI et VII du Code de la propriété intellectuelle

« Opt-in » : le mode de collecte des Leads par lequel l'internaute donne son consentement libre, spécifique, éclairé et univoque à la collecte de ses Données à caractère personnel en vue de recevoir des communications commerciales de la part des partenaires de l'Éditeur ou de l'Éditeur directement

« Prestations » : prestations réalisées par l'Éditeur relatives au routage, à l'acheminement et à la diffusion des Messages publicitaires auprès des internautes figurant dans la Base de Données Éditeur

« Rapport d'activité » : décompte périodique pouvant être généré par l'Éditeur à tout moment depuis la Plateforme reprenant les décomptes de l'outil de suivi (Trackeur), la performance ou le résultat pour chaque Campagne

« RGPD » : Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

« Services » : ensemble des services agrégés à la Plateforme LE POULPE INTERACTIF

« Sous-traitant(s) agréé(s) » : personne morale expressément autorisée par LE POULPE INTERACTIF à réaliser les Prestations

« Spam » : la prospection directe au moyen d'un automate d'appel, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen, telle que définie à l'article L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques

« Tracking » : un logiciel associé au Message publicitaire permettant, lorsqu'un internaute clique sur ce Message publicitaire, de suivre et comptabiliser les actions prises par cet internaute (clic, achat, saisies dans un formulaire en ligne, etc.) Par ailleurs, les expressions définies entre parenthèses dans le corps du texte auront le sens tel que donné dans le texte s'y rapportant.

## Article 2. Objet du Contrat

Le présent Contrat a pour objet de définir les modalités d'inscription de l'Éditeur à la Campagne et les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles l'Éditeur peut diffuser les Messages publicitaires des Annonceurs dans le cadre de la Campagne.

## Article 3. Conditions d'inscription et obligations de l'Éditeur

La participation aux Campagnes des Annonceurs est soumise à l'inscription du candidat à la Plateforme LE POULPE INTERACTIF et à son acceptation du présent Contrat.

### 3.1 Engagements du candidat.

Le candidat s'engage expressément à :

Permettre l'accès de LE POULPE INTERACTIF aux différents Canaux de diffusion proposés par l'Éditeur (site web, réseaux sociaux, etc.) afin de s'assurer de leur conformité au regard des critères de diffusion sous-mentionnés ;

Communiquer le cas échéant son(ses) URL(s) à LE POULPE INTERACTIF ; il est précisé que les demandes d'inscription de candidats exploitant des Canaux de diffusion contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, non conformes aux Lois et Règlements en vigueur, ou comprenant des contenus injurieux, grossiers, pornographiques ou pédopornographiques, généralement violents, racistes, xénophobes, sexistes, homophobes ou révisionnistes, incitant à la haine ou à la violence, portant atteinte à la dignité humaine, à caractère diffamatoire ou dénigrant, liés à des activités illégales (telles que la promotion d'activités illégales, la violation des droits de propriété intellectuelle, la promotion de jeux d'argent ou de cadeaux promotionnels) et d'une manière générale pouvant porter atteinte à l'image de marque des Annonceurs et de LE POULPE INTERACTIF ne seront pas validées par LE POULPE INTERACTIF. Par ailleurs, le candidat reconnaît expressément :

Exploiter le(s) Canal(ux) de diffusion indiqué(s) à LE POULPE INTERACTIF ;

Être propriétaire et titulaire des droits de tous les Canaux de diffusion ou être dûment autorisé à les exploiter ;

Être titulaire de la base de données utilisée, ou être dûment autorisé à l'exploiter..

### 3.2 Diffusion de Messages publicitaires

Si l'Éditeur propose de diffuser des Messages publicitaires, celui-ci garantit :

Que les Données à caractère personnel constituant sa Base de données ont été collectées dans le respect des Lois de Protection des Données Personnelles ;

À cette fin, que sa Base de données utilisée pour diffuser les Messages publicitaires ne comprend que des adresses Opt-in, de personnes ayant donné leur consentement pour recevoir des emails publicitaires par des personnes tierces

Que les emails publicitaires comprennent un lien permettant à la personne inscrite d'exercer ses droits d'opposition (désinscription), et de mise à jour en application de l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés et de l'article 21 du RGPD

La conformité des supports de diffusion et des contenus diffusés par l'intermédiaire des Canaux de diffusion au regard des Lois et Règlements applicables ; et notamment, l'absence de contenus ou de supports de diffusion diffamants ou injurieux, ou contrefaisants, ou de manière générale illicites et/ou portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce quel que soit le régime de l'Éditeur, exploitant le Canal de diffusion (éditeur ou hébergeur de contenu fournis par des tiers) ;

Que les contenus et les supports de diffusion ne portent atteinte aux droits des tiers, tels que le droit de propriété intellectuelle ou le droit à l'image.

### 3.3 Conditions de diffusion des Messages publicitaires par l'Éditeur.

Après validation de l'inscription de l'Éditeur à la Campagne, LE POULPE INTERACTIF adressera à l'Éditeur les éléments nécessaires à la diffusion des Messages publicitaires sélectionnés par l'Éditeur et constitutifs du Message publicitaire (tels que liens hypertextes, kits d'emailing, etc.). En retour, l'Éditeur renverra un bon à tirer (BAT) à LE POULPE INTERACTIF pour validation. Seuls les Messages publicitaires correspondant à un BAT dûment validé par LE POULPE INTERACTIF pourront être diffusés par l'Éditeur. En cas de manquement, LE POULPE INTERACTIF pourra ne pas prendre en considération les statistiques de l'envoi lors de l'appel à facturation mensuel.

### 3.4 Modification des données d'inscription à la Campagne.

L'Éditeur s'engage à informer LE POULPE INTERACTIF pour toute modification de son site web, de son activité, de sa ligne éditoriale, etc. dans un délai maximum de 48 heures. Au cas où le site dans sa version modifiée ne serait plus conforme aux engagements de l'Éditeur au moment de son inscription, LE POULPE INTERACTIF se réserve le droit de résilier l'inscription de l'Éditeur à la Campagne. En aucun cas les Messages publicitaires ne doivent être diffusés depuis des Canaux de diffusion non validés par LE POULPE INTERACTIF. A ce titre, il est précisé que cette acceptation n'exonère nullement l'Éditeur des obligations édictées au présent Contrat et ne saurait limiter sa responsabilité qui découle du respect desdites obligations.

## Article 4. Obligations de LE POULPE INTERACTIF

Dans le cadre des présentes, LE POULPE INTERACTIF s'engage à :

Mettre à disposition de l'Éditeur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF pour diffusion du ou des Messages publicitaires des Annonceurs via le Canal de diffusion sélectionné par l'Annonceur ;

À cette fin, fournir à l'Éditeur les outils nécessaires à la diffusion des Messages publicitaires (tels que liens hypertextes, kits d'emailing, etc.)

Réaliser les prestations de gestion et de mesure des transactions (système de tracking) générées sur le site de l'Annonceur grâce à la diffusion des Messages publicitaires par l'Éditeur (impressions, clics, clics d'arrivée, visites, leads, de ventes,...) conformément aux stipulations des présentes.

## Article 5. Messages publicitaires

5.1 Les Messages publicitaires disponibles sur la Plateforme pourront être diffusés par l'Éditeur pendant la durée de la Campagne ou jusqu'à ce que l'Annonceur décide de suspendre la Campagne.

5.2 L'Éditeur reconnaît expressément que les Messages publicitaires, quel que soit le format de diffusion, ainsi que les hyperliens associés aux Messages publicitaires sont hébergés sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF sous la seule responsabilité de l'Annonceur. La

responsabilité de LE POULPE INTERACTIF ne pourra être recherchée pour des Messages publicitaires fournis par l'Annonceur et mis en ligne sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF.

5.3 LE POULPE INTERACTIF ne contrôle pas le contenu des Messages publicitaires fournis par les Annonceurs. Il revient à l'Éditeur de s'assurer de la conformité des Messages publicitaires qu'il souhaite diffuser à la réglementation applicable.

5.4 Suspension de diffusion de Messages publicitaires. LE POULPE INTERACTIF se réserve le droit de faire suspendre la diffusion de tout Message publicitaire, et donc de la Campagne correspondante, en cas de réclamation émanant d'un tiers, trouvant son origine dans le contenu ou la diffusion d'un Message publicitaire, ainsi qu'en cas d'injonction résultant d'une décision de justice ou d'une décision des pouvoirs publics. Dans ce cas, l'Annonceur a la faculté de proposer un nouveau Message publicitaire dans un délai de 72 heures à compter de la suspension de la Campagne. Le cas échéant, l'Éditeur sera informé de la mise à disposition d'un nouveau Message.

5.5 L'Éditeur ne pourra mettre en jeu la responsabilité de LE POULPE INTERACTIF en cas d'annulation d'une Campagne à la suite de la suspension de la diffusion d'un Message publicitaire tel que décrit au présent article.

## Article 6. Propriété intellectuelle ; Licence d'utilisation des Messages publicitaires

6.1 Droits de propriété intellectuelle de LE POULPE INTERACTIF. Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, textes, bases de données, logiciels, chartes graphiques en ce compris la Plateforme LE POULPE INTERACTIF, les autres sites web édités par LE POULPE INTERACTIF, les outils numériques ou Services fournis par LE POULPE INTERACTIF ainsi que les balises HTML définies à l'article I comme « Œuvres » – à l'exception des contenus communiqués par l'Annonceur pour l'établissement de ses Messages publicitaires - sont la propriété intellectuelle exclusive de LE POULPE INTERACTIF et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de LE POULPE INTERACTIF sous peine de poursuites judiciaires que ce soit en France ou à l'étranger dans le monde entier. L'Éditeur n'est par ailleurs pas autorisé à représenter sur son écran les pages de la Plateforme LE POULPE INTERACTIF et des autres sites web et outils numériques ou Services fournis par LE POULPE INTERACTIF. Toute reproduction, représentation, adaptation, traduction, diffusion ou utilisation de tout ou partie des Œuvres sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de LE POULPE INTERACTIF est interdite et serait constitutive d'une contrefaçon, sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'Éditeur reconnaît expressément qu'il ne devient titulaire par le présent Contrat d'aucun droit de propriété ou de licence autre que les droits expressément accordés par les présentes, à savoir sous réserve de son inscription préalable à la Campagne, l'utilisation et la diffusion des Messages publicitaires selon les modalités et dans les limites définies par le présent Contrat. A ce titre, l'Éditeur reconnaît que les Œuvres ne peuvent être utilisées que pour une diffusion dans le cadre de la Campagne publicitaire en cause. L'Éditeur s'interdit a) toute reproduction, et toute réutilisation des Œuvres de LE POULPE INTERACTIF composant un Message publicitaire pour faire sa propre promotion, la promotion de ses propres produits ou services ou la promotion de produits ou services de tiers similaires ou concurrents ; et b) toute reproduction, et toute réutilisation des Œuvres de LE POULPE INTERACTIF composant un Message publicitaire développées par LE POULPE INTERACTIF pour l'un de ses Annonceurs en violation des stipulations du présent Contrat.

6.2 Sous-licence d'utilisation des Messages publicitaires. LE POULPE INTERACTIF accorde à l'Éditeur, qui accepte, une sous-licence non-exclusive et non-cessible d'utilisation, de reproduction, de représentation et de diffusion des Messages publicitaires dans les conditions définies au présent Contrat. Cette licence couvre les droits suivants : l'accès à la Plateforme LE POULPE INTERACTIF et aux Messages publicitaires et leur diffusion via les Canaux de diffusion sélectionnés par l'Annonceur. Cette licence et sous-licence sont accordées pendant toute la durée de la Campagne, à savoir de la publication du Message publicitaire à la fin de la Campagne dudit Message publicitaire, et ce dans le monde entier.

6.3 Marques déposées, marques commerciales et logos. LE POULPE INTERACTIF accorde par les

présentes à l'Éditeur une sous-licence non-exclusive et non-cessible, d'utiliser, de reproduire et de représenter les marques, dénominations et logos des Annonceurs figurant dans les Messages publicitaires uniquement pendant la durée de leur diffusion et sous réserve du respect des conditions du présent Contrat. Cette licence et sous-licence sont accordées pendant toute la durée de la Campagne, à savoir de la publication du Message publicitaire à la fin de la Campagne dudit Message publicitaire, et ce dans le monde entier.

6.4 Droits de propriété intellectuelle de l'Éditeur. L'Éditeur garantit expressément être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses Canaux et supports de diffusion (structure, design, bases de données, textes, images et éléments graphiques qui le composent ainsi que les balises HTML de référencement (meta-tags) et les contenus associés, ou être dûment autorisé à les utiliser par leurs ayants droit. Le cas échéant, l'Éditeur garantit expressément être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Base de données Éditeur, conformément aux articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, ou détenir les droits et autorisations nécessaires permettant l'exploitation de la Base de données par lui-même ou par des tiers autorisés.

## Article 7. Données à caractère Personnel

Chaque Partie s'engage à respecter sous sa propre responsabilité les Lois de Protection des Données Personnelles.

7.1 Obligations de l'Éditeur relatives aux Données à caractère personnel utilisées pour les besoins de la Campagne L'Éditeur garantit LE POULPE INTERACTIF avoir :

Réalisé une collecte loyale et licite des Données à caractère personnel contenues dans sa Base de données ;

Assuré, au moment de la collecte des Données à caractère personnel, l'information complète des internautes : • À cet égard, chaque formulaire de collecte de données à caractère personnel doit contenir une mention devant apparaître de façon apparente et lisible reprenant les informations de l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés et de l'article 13 du RGPD

Recueilli le consentement expresse et préalable des internautes à ce que leurs Données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection commerciale par ses partenaires. Ce consentement doit avoir été donné par un acte positif clair par lequel l'internaute concerné a manifesté de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des Données à caractère personnel le concernant.

Conservé la preuve du recueil du consentement : ▪ L'Éditeur s'engage à mettre à disposition de LE POULPE INTERACTIF sur simple demande de sa part, les éléments du consentement des Données à caractère personnel collectées tels que : le mode d'acquisition, l'adresse IP, la date et l'heure de la collecte, le navigateur, le formulaire d'inscription utilisé, le site auquel celui-ci est rattaché.

Disposé d'une Base de données Éditeur contenant les Données à caractère personnel des internautes ne comprenant que des adresses Opt-in d'internautes ayant donné leur consentement pour recevoir des emails publicitaires par des personnes tierces ;

Mis en œuvre des mesures permettant aux destinataires du message électronique de prospection directe d'être informés de leurs droits qui leur sont accordés en vertu des Lois de Protection des Données Personnelles ;

Mis en place sur chaque message électronique de prospection directe un lien de désinscription offrant à son destinataire un moyen simple, direct et facilement accessible de faire cesser l'envoi de tout nouveau message de prospection électronique ultérieur. Cette faculté de désinscription devra pouvoir être exercée dans les plus brefs délais par l'Éditeur. La base de données des prospects et clients constituée par l'Annonceur dans le cadre des Campagnes réalisées pendant la durée du présent Contrat par la diffusion des Messages publicitaires par l'Éditeur sera et restera la propriété de l'Annonceur, qui deviendra responsable de traitement desdites données collectées incidemment, l'Éditeur n'ayant aucun droit de collecte ni de traitement de ces données.

7.2 Obligations relatives au respect du droit des personnes Il incombe à l'Éditeur de mettre à disposition des internautes de façon lisible et apparente les coordonnées des destinataires de leurs Données à caractère personnel et un lien redirigeant les internautes pour qu'ils puissent, le cas

échéant, exercer leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition...). Pour les traitements réalisés par chaque Partie, le droit des personnes sera exercé directement auprès de la Partie qui en est responsable. Afin de faciliter l'instruction et le suivi de ces demandes, les Parties s'engagent à collaborer activement entre elles et notamment à se communiquer mutuellement toutes les informations qui seraient raisonnablement requises dans ce cadre. Il est rappelé que l'article 12.3 de la RGPD dispose qu'il convient de fournir à la personne concernée des informations sur les mesures prises à la suite d'une demande d'exercice de ses droits dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

## Article 8. Conditions financières

8.1 Suivi de performance et rémunération de l'Éditeur. L'Éditeur est rémunéré en contrepartie de la diffusion des Messages publicitaires selon le Canal de diffusion utilisé. Le mode de rémunération est établi par LE POULPE INTERACTIF et précisé sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF sur la page de présentation de chaque Campagne. La diffusion d'un Message publicitaire par l'Éditeur emporte son acceptation expresse du mode de rémunération. Le suivi du nombre de Leads obtenus, d'ouvertures d'emails, de clics, de visites, de diffusion, d'inscriptions ou d'actes d'achat sera fait par l'association d'identifiants de traçage posés sur la landing page et la page suivante, via un outil de Tracking reconnu sur le marché de l'internet ou fourni par LE POULPE INTERACTIF. En règle générale, seuls les chiffres fournis par cet outil de Tracking et validés par l'Annonceur feront foi entre les Parties. Les chiffres de suivi de performance sont communiqués par chaque Annonceur à LE POULPE INTERACTIF, puis contrôlés mensuellement avant transmission à l'Éditeur.

8.2 Appels à facturation de l'Éditeur et Paiement. Sauf dispositions contraires applicables à certaines Campagnes, LE POULPE INTERACTIF adressera à l'Éditeur un rapport mensuel indiquant les Messages diffusés et Annonceurs concernés, la durée de diffusion et les commissions dues à l'Éditeur par chaque Annonceur calculées sur la base des sommes validées par l'Annonceur au titre des Prestations réalisées. Sur la base de ces éléments, l'Éditeur enverra une facture à LE POULPE INTERACTIF correspondant au montant de ses commissions dues. En cas de différend entre LE POULPE INTERACTIF et l'Éditeur quant au contenu du rapport mensuel, l'outil de Tracking utilisé par LE POULPE INTERACTIF et plus généralement les statistiques de LE POULPE INTERACTIF feront foi. LE POULPE INTERACTIF se charge de collecter les sommes dues par les Annonceurs pour le compte de l'Éditeur. LE POULPE INTERACTIF procédera au paiement de l'Éditeur après réception du paiement par l'Annonceur dans un délai maximum de 120 jours. Toute facture dont la date est antérieure à celle de l'AF ou qui ne fait pas référence à l'AF concerné, sera refusée. LE POULPE INTERACTIF versera cette rémunération sous réserve de l'absence de contestation par l'Annonceur et du paiement définitif et complet de la campagne par ce dernier. LE POULPE INTERACTIF se réserve le droit de ne pas verser à l'Éditeur tout ou partie de la rémunération relative à une Campagne dès lors que les conditions de diffusion employées par l'Éditeur pour ladite Campagne seraient contraires aux dispositions du présent Contrat ou en cas de non-conformité aux exigences indiquées sur le BAT.

## Article 9. Sous-traitance

L'Éditeur n'est pas autorisé à faire appel à un sous-traitant sans le consentement expresse et préalable de LE POULPE INTERACTIF. En cas de sous-traitance autorisée par LE POULPE INTERACTIF, l'Éditeur s'engage à :

- Communiquer à LE POULPE INTERACTIF les coordonnées des Sous-traitants agréés ;
- Faire appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences des Lois de Protection des Données Personnelles ;
- Garantir que toutes les obligations en matière de protection, de confidentialité et de sécurité des Données détaillées au sein des présentes seront répercutées aux Soustraitants agréés ; L'Éditeur restera le seul interlocuteur de ses Sous-traitants agréés. L'Éditeur est responsable des manquements

de ses Sous-traitants agréés et des dommages qu'ils pourraient causer à LE POULPE INTERACTIF ou à tout tiers au contrat.

## Article 10. Responsabilité

10.1 Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, LE POULPE INTERACTIF est soumise à une obligation de moyens.

### 10.2 Limitation de responsabilité de LE POULPE INTERACTIF.

L'Éditeur déclare connaître les caractéristiques et le fonctionnement du réseau internet, ainsi que les risques et limitations qui lui sont inhérents. Ainsi, LE POULPE INTERACTIF ne pourra être tenu responsable envers l'Éditeur de tout dommage, direct ou indirect, pouvant découler de l'un ou l'autre des cas suivants :

Retard, interruption de diffusion d'un Message Publicitaire, suspension d'une Campagne ou pour tout autre problème technique pouvant survenir sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF ;

Modifications apportées aux composantes logicielles par une personne autre que LE POULPE INTERACTIF ou relevant de ce dernier ;

Introduction intentionnelle par l'Annonceur d'un virus informatique dans le serveur ou dans la Plateforme LE POULPE INTERACTIF, ayant un effet sur le bon fonctionnement du Traqueur ou des Services ;

Migration du/des Sites par l'Annonceur ou l'Éditeur dans un environnement matériel ou logiciel différent n'ayant pas été précédée d'une notification au moins huit jours avant ;

Intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans la Plateforme LE POULPE INTERACTIF ;

Interruption du service de connexion Internet pour une cause hors du contrôle de LE POULPE INTERACTIF ;

Rapport d'Activité partiellement incorrect dû uniquement au refus de cookie sur les navigateurs des internautes. En outre, LE POULPE INTERACTIF ne pourra être tenu responsable pour tout dommage indirect, tel que perte de revenus ou de profits, perte de données, perte d'usage, interruption d'activité commerciale, coût de remplacement de marchandises ou de services ou pour tous autres dommages indirects de quelque nature que ce soit découlant de, ou liés à l'exécution ou au défaut d'exécution du présent Contrat, de l'accès ou de tout fait rendant impossible l'accès aux Messages publicitaires, tels que lenteur, retard ou interruption dans la transmission, la perte ou la disparition de données, que ces situations soient présentées comme une rupture de contrat ou un acte délictuel. La responsabilité de LE POULPE INTERACTIF ne pourra être engagée que si l'Éditeur établit que le dommage subi est la conséquence directe et immédiate de l'inexécution par LE POULPE INTERACTIF d'une ou plusieurs de ses obligations telles que définies au présent Contrat. En tout état de cause, la responsabilité de LE POULPE INTERACTIF ne saurait excéder, toutes causes et tous faits générateurs confondus, mille euros (1.000€), ou au maximum les montants facturés par l'Éditeur pendant les trois derniers mois. L'Éditeur reconnaît expressément que LE POULPE INTERACTIF n'est pas responsable des contenus des Messages publicitaires proposés par les Annonceurs.

10.3 Responsabilité de l'Éditeur. L'Éditeur est seul responsable de ses Canaux de diffusion (contenus de quelque nature qu'ils soient, URL, etc.) et notamment du respect des lois généralement applicables aux éditeurs de sites web. L'Éditeur est seul responsable de la constitution de sa Base de données et déclare que la collecte des données des utilisateurs inscrits a été réalisée en totale conformité avec les Lois de Protection des Données Personnelles. Toute contestation d'utilisateur inscrit sur la Base de données Éditeur sera traitée directement et exclusivement par l'Éditeur.

L'Éditeur est responsable vis-à-vis de LE POULPE INTERACTIF de tout dommage que lui-même, ses préposés et/ou ses Sous-traitants agréés cause à LE POULPE INTERACTIF du fait de l'exécution des présentes. LE POULPE INTERACTIF ne saurait être tenue responsable en cas de manquement par l'Éditeur à toutes les obligations lui incombant en sa qualité de sous-traitant au sens du RGPD. L'Éditeur garantit LE POULPE INTERACTIF contre toute demande, réclamation et/ou action d'individus ayant pour fondement une obligation mise à sa charge au titre des présentes. En conséquence, l'Éditeur prendra à sa charge :

Tous dommages et intérêts auxquels LE POULPE INTERACTIF ou ses clients seraient condamnés résultant d'un manquement de sa part, et ce, dès que la condamnation les prononçant devient exécutoire

Les indemnisations et frais de toute nature dépensés par LE POULPE INTERACTIF pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat au cas où une action civile, administrative ou pénale fondée sur la violation des lois applicables aux éditeurs de sites web (telles que la réglementation relative à la propriété intellectuelle, à la diffamation, etc.) et/ou aux Lois de Protection des Données

Personnelles serait intentée par un tiers, y compris par un utilisateur inscrit sur la Base de données Éditeur, à l'encontre de LE POULPE INTERACTIF

Toutes sanctions qui pourraient être prononcées par une autorité administrative, telle que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés Tout manquement de l'Éditeur aux Lois de protection des données personnelles engendrant une contestation écrite d'un internaute ou une plainte auprès de la CNIL entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de mille (1 000) euros par contestation ou par plainte. Les pénalités pourront, au choix de LE POULPE INTERACTIF, être versées directement à LE POULPE INTERACTIF ou être déduites des sommes dues à l'Éditeur au titre des factures déjà émises ou des factures à venir. Ces pénalités ne seront pas dues si l'Éditeur rapporte la preuve, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de sa connaissance de la contestation ou de la plainte, de son respect des Lois de protection des données personnelles.

#### Article 11. Audit

LE POULPE INTERACTIF pourra, à ses frais, réaliser ou faire réaliser un audit du respect des obligations incombant à l'Éditeur en termes de protection des données à caractère personnel, par un tiers indépendant. Le tiers auditeur sera tenu au secret professionnel. Pour cela, il devra obligatoirement signer un engagement personnel de confidentialité. LE POULPE INTERACTIF devra notifier à l'Éditeur l'identité de l'auditeur ou de la structure d'audit retenue lorsqu'il s'agit d'un cabinet extérieur. L'audit devra se dérouler durant les heures de travail de l'Éditeur et dans des conditions permettant de ne pas générer une surcharge de travail déraisonnable pour les préposés de celui-ci. LE POULPE INTERACTIF accepte par ailleurs de ne pas conduire plus de trois audits sur une période de 12 mois consécutifs. LE POULPE INTERACTIF s'engage à avertir l'Éditeur par écrit de toute mission d'audit avec un préavis minimum de cinq (5) Jours calendaires en lui communiquant l'objet et la durée envisagée de la mission ainsi que le nom des experts détachés. L'Éditeur s'engage à collaborer de bonne foi et sans réserve avec tout auditeur ainsi désigné. Il facilitera notamment l'accès des auditeurs à tout document, information ou autre élément utile au bon déroulement de la mission d'audit et facilitera leur mission, en particulier en répondant à toute question et en leur accordant l'accès à tous les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la mission. Un exemplaire du rapport d'audit sera gratuitement remis à l'Éditeur. Dans l'hypothèse où, à la suite d'un examen approfondi, l'audit ferait apparaître un quelconque manquement aux obligations de l'Éditeur au titre des Lois de Protection des Données Personnelles, ce dernier s'engage expressément, à ses frais, à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives nécessaires dans un délai défini d'un commun accord entre les Parties. Dans cette hypothèse, l'Éditeur supporte la charge des frais de l'audit et d'une manière générale de tout frais engagé par LE POULPE INTERACTIF pour rapporter la preuve du manquement. L'Éditeur se porte fort de la souscription des obligations au titre des présentes par ses éventuels Sous-traitants agréés aux fins de conduite de l'audit par LE POULPE INTERACTIF en leurs locaux et sur leur système.

#### Article 12. Entrée en vigueur et durée du Contrat – Résiliation

12.1 Acceptation des Conditions générales et entrée en vigueur du Contrat. L'inscription de l'Éditeur à la Plateforme LE POULPE INTERACTIF est soumise à la communication des informations nécessaires à LE POULPE INTERACTIF, à la validation de ces éléments par LE POULPE INTERACTIF et à l'acceptation des présentes Conditions générales par l'Éditeur. Si le candidat n'accepte pas le présent document il ne peut devenir Éditeur et participer aux Campagnes.

12.2 Durée et résiliation. Les présentes Conditions générales prennent effet entre les Parties à la date de validation de l'inscription de l'Éditeur par LE POULPE INTERACTIF et restera en vigueur pendant une durée indéterminée. L'Éditeur ou LE POULPE INTERACTIF pourra y mettre fin à tout moment en adressant une notification de résiliation à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours. Sous réserve des termes du paragraphe ci-après, la résiliation par l'une ou l'autre des Parties ne donnera lieu à aucun dédommagement ou indemnité au bénéfice de l'Éditeur, hormis le règlement des sommes dues à la date de résiliation au titre de la diffusion des Messages publicitaires.

12.3 Résiliation pour faute. Chacune des Parties pourra résilier le Contrat avec effet immédiat, en cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque des obligations du présent Contrat et s'il n'a pas été remédié à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours après notification écrite de ce manquement par lettre recommandée avec accusé de réception, par la partie victime du manquement. La résiliation du Contrat par une partie n'affectera pas les droits ou recours détenus contre l'autre partie au titre de la cause de la résiliation ou résultant de toute responsabilité née antérieurement à cette résiliation.

12.4 Effets de la résiliation. L'Éditeur s'engage à suspendre toute diffusion de Messages publicitaires à la date de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause.

#### Article 13. Exclusivité

Pendant la durée du présent Contrat, et six mois après la résiliation du Contrat, l'Éditeur s'interdit de diffuser des Messages publicitaires d'Annonces par contact direct avec l'Annonces, sans utiliser les outils mis à disposition sur la Plateforme LE POULPE INTERACTIF. En cas de violation de la présente obligation, le présent Contrat sera résilié automatiquement et les rémunérations qui seraient encore dues à l'Éditeur seront annulées à titre de pénalité en sus de la somme de dix mille (10.000) euros, ce que l'Éditeur reconnaît et accepte.

#### Article 14. Force Majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de retards ou de non exécutions résultant de causes échappant à son contrôle, et sans qu'il y ait faute ni négligence de la part de ladite partie. Les cas de force majeure comprendront notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, tous actes gouvernementaux, toutes grèves, lock-out, ainsi que tous problèmes électriques et techniques externes aux Parties empêchant les communications. La partie qui entend faire état d'un cas de force majeure doit sans délai et par tout moyen en informer l'autre partie sous réserve d'une confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie dans les 48 heures à compter de la qualification de cas de force majeure de la cause du retard ou de l'inexécution.

#### Article 15. Comportements frauduleux et atteintes à l'intégrité du site

L'Éditeur s'interdit expressément d'utiliser des logiciels ou procédés manuels pour copier les pages internet de LE POULPE INTERACTIF ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans le consentement exprès préalable et écrit de LE POULPE INTERACTIF ; d'utiliser des dispositifs ou logiciels aux fins de perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement des Services LE POULPE INTERACTIF ; de déployer des outils ayant pour objet ou pour effet de générer un trafic artificiel vers le site de l'Annonces ; de mettre en œuvre des actions qui imposeraient une charge disproportionnée sur les infrastructures de LE POULPE INTERACTIF. L'Éditeur s'interdit toute reproduction, altération, modification, et toute création d'œuvres dérivées de tout ou partie du contenu du site LE POULPE INTERACTIF et des Messages publicitaires diffusés, au-delà des droits expressément concédés aux présentes.

#### Article 16. Stipulations générales

16.1 Notifications. Pour toutes notifications effectuées dans le cadre du présent Contrat, chacune des Parties déclare faire élection de domicile à l'adresse de leur siège social respectif. Sauf

stipulation expresse contraire, les transmissions par télécopie, e-mail ou sous une autre forme électronique sont réputées écrites et donc valables entre les Parties, pour autant qu'elles soient identifiables. Compte tenu de la nature de leurs activités, les Parties reconnaissent néanmoins avoir parfaite connaissance des risques de pertes et de détournement éventuel des informations transmises par messagerie électronique. Les Parties s'engagent donc à relever leurs courriers électroniques respectifs régulièrement, et à accuser réception des messages qui leur parviendront.

16.2 Indépendance des Parties. LE POULPE INTERACTIF d'une part et l'Éditeur d'autre part sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom et pour son propre compte. Le présent Contrat ne crée aucun lien de subordination, société en participation, entreprise commune, de relations employeur/employé ou franchiseur/franchisé entre LE POULPE INTERACTIF et l'Éditeur.

16.3 Non renonciation. Le fait pour une partie de ne pas exiger le strict respect d'une quelconque obligation du Contrat, en quelque occasion que ce soit, ne sera pas considéré comme un renoncement à l'un des droits susmentionnés et ne privera pas cette partie du droit d'exiger le strict respect de cette obligation ou de toute autre obligation du Contrat à tout moment.

16.4 Maintien en vigueur. Les articles suivants resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat : (Propriété intellectuelle) ; (Données à caractère personnel) ; (Conditions financières) ; (Responsabilité) ; (Exclusivité), (Maintien en vigueur), (Non Sollicitation du Personnel) et (Droit applicable et juridiction).

#### Article 17. Intégralité du Contrat.

Les présentes Conditions Générales d'Achat sont accessibles exclusivement sur sa plateforme de statistiques (<http://www.lepoulpeinteractif.com/form.php?type=1>). L'Éditeur reconnaît et accepte que les Conditions Générales d'Achat sont exécutoires au même titre que tout autre contrat écrit qu'il aurait signé. Leur acceptation sera la condition exclusive d'accès aux campagnes proposées par LE POULPE INTERACTIF pour le compte de ses Annonceurs. L'envoi d'un BAT ou d'un OI par l'Éditeur vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales, dont l'Éditeur reconnaît avoir pris connaissance. L'exécution de la Prestation implique également l'adhésion entière et sans réserve de l'Éditeur à ces conditions générales, à l'exclusion de tous autres documents émis par l'Éditeur notamment ses conditions générales de vente. Le présent Contrat, ainsi que le(s) Bon(s) à tirer validés par LE POULPE INTERACTIF constituent l'intégralité de l'accord des Parties concernant l'objet couvert par les présentes et prévaut sur tout autre accord verbal ou écrit pouvant être intervenu entre les Parties préalablement à la signature du Contrat. LE POULPE INTERACTIF se réserve le droit de modifier à tout moment les termes des Conditions Générales d'Achat sous réserve de le notifier préalablement à l'Éditeur. Les Conditions Générales d'Achat et ses versions modifiées seront notifiées à l'Éditeur par courriel au format pdf. En continuant d'exécuter les Prestations après l'entrée en vigueur de la nouvelle version des Conditions Générales d'Achat et à défaut d'avoir manifesté son refus, l'Éditeur est réputé avoir accepté cette nouvelle version. Si l'Éditeur refuse l'application de la nouvelle version des Conditions Générales d'Achat, ce dernier pourra résilier le contrat dans un délai d'un (1) mois à compter de l'entrée en vigueur des modifications par LE POULPE INTERACTIF.

#### Article 18. Droit Applicable et Juridiction Compétente

Le présent Contrat est soumis au droit français. TOUT DIFFÉREND RELATIF AU PRÉSENT CONTRAT, À SON INTERPRÉTATION OU A SON EXÉCUTION, À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES, SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.